

Date d'envoi de la convocation : 24 Juin 2014
Nombre de Conseillers en exercice : 93
Nombre de Délégués titulaires ou suppléants présents : 81
Nombre de Procurations : 8
Nombre de Votants : 89
Date d'affichage du compte rendu : 7 Juillet 2014
Rendu exécutoire par télétransmission en Préfecture le :

1/8/2014

PRESIDENCE DE : M. Jean-Pierre REBOURGEON

Présents : **Titulaires :** Mmes et MM. Maurice CHAPUIS, Gérard ROY, Bernard BATTAULT, Patrick MANIERE, Jean-Claude ANDRE, Jean-Luc BECQUET, Nadine BELISSANT-REYDET, Isabelle BIANCHI, Pierre BOLZE, Delphine BOUTEILLER-DESCHAMPS, Frédéric CANCEL, Jean-François CHAMPION, Carole CHATEAU, Xavier COSTE, Stéphane DAHLEN, Philippe FALCE, Thibaut GLOAGUEN, Fabrice JACQUET, Danièle JONDOT-PAYMAL, Marie-Odile LABEAUNE, Virginie LEVIEL, Marie-Laurence MERVILLE, Marie-Laure RAKIC, Jacques-Hervé RIFFAUD, Philippe ROUX, Jacques THOMAS, Antoine TRIFFAULT-MOREAU, Jean-Benoît VUITTENEZ, Gabriel FOURNIER, René L'EXCELLENT, Estelle BERNARD-BRUNAUD, Martine BOUGEOT, Philippe DIDAILLER, Michel PICARD, Michèle RODIER, Patricia ROSSIGNOL, Céline DANCER, Jean-Claude BROUSSE, Liliane JAILLET, Didier SAINT-EVE, Jean-Christophe VALLET, Pierre BROUANT, Sandrine ARRAULT, Franck CHAMBRION, Jean-Marc PRENEY, Christian BRESSOULALY, Noël BELIN, Jérôme BILLARD, Vincent LUCOTTE, Joëlle BAZOT-BOUDOT, Serge COLLAVINO, Jean-Paul BOURGOGNE, Pascal MALAQUIN, Jean-Paul ROY, Annie BARAT, Denis THOMAS, Christian POULLEAU, Richard ROCH, Jacky CLERGET, Philippe CESNE, Claude CORON, Jérôme FLACHE, Chantal MITANCHEY, Jean CHEVASSUT, Jacques FROTEY, Bernard NONCIAUX, Gérard GREFFE, Gérard PRUDHON, Michel QUINET, Serge GRAPPIN, Sylvain JACOB, Paul BECKER, Daniel TRUCHOT, Patricia RACKLEY, Jean MAREY.

Suppléants : MM. et Mme Christophe PETOT (Suppléant de CHAUDENAY), Thierry DUBUISSON (Suppléant de CORCELLES lès ARTS), Serge COULON (Suppléant de SANTENAY) et Frédérique PAPILLON (Suppléante de SANTOSSE).

Délégués ayant donné procuration :

- M. Alain SUGUENOT à M. Pierre BOLZE,
- Mme Anne CAILLAUD à M. M. Jean-François CHAMPION,
- Mme Ariane DIERICKX à Mme Carole CHATEAU,
- Mme Carla VIAL à M. Jean-Luc BECQUET,
- M. Patrick FERRANDO à M. Michel PICARD,
- M. Guillaume D'ANGERVILLE à M. Denis THOMAS,
- Mme Marie-France BRAVARD à Mme Isabelle BIANCHI,
- Mme Virginie LONGIN à Mme Virginie LEVIEL.

Délégués Absents non suppléés et non représentés : MM. Jean-Noël MORY, Marc DENIZOT, Olivier ATHANASE, Thierry LAINE.

Secrétaire de séance : Mme Justine MONNOT.

PARTICIPATION A LA JOURNEE DU TRANSPORT PUBLIC ET A LA SEMAINE DE LA MOBILITE

M. BECQUET, rapporteur, rappelle qu'à l'occasion de la 7^{ème} Journée du Transport Public, organisée le samedi 20 septembre 2014 à l'échelle nationale en ouverture de la Semaine de la Mobilité et de la Sécurité Routière, il est proposé aux autorités organisatrices de transport de pratiquer des tarifs préférentiels dans l'objectif d'inciter le public à expérimenter les offres de son réseau de proximité tout en le sensibilisant à la mobilité durable.

Ainsi, pour être recensés comme participant à la manifestation, les réseaux sont incités à faire bénéficier les usagers d'une tarification promotionnelle incitative quelle qu'elle soit.

A ce titre, il propose que, durant la Semaine de la Mobilité et de la Sécurité Routière, du 15 au 20 septembre 2014, l'ensemble des lignes régulières du PTU (le réseau *Le Vingt*, les lignes TAD et les services de la ligne 20 LADOIX-SERRIGNY/BEAUNE-CHAGNY/NOLAY) soient accessibles gratuitement, cette disposition n'incluant pas pour autant le remboursement aux titulaires de titre de transport type PASS ou abonnement.

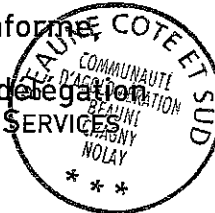
Comme en 2013, une campagne d'affichage personnalisée dans les abribus communautaires et les véhicules, reprenant les messages nationaux, sera lancée au début du mois de septembre pour communiquer sur la Journée du Transport Public.

**Le CONSEIL DE COMMUNAUTE,
après en avoir délibéré,
à l'unanimité,**

- approuve les conditions d'accès gratuit au réseau proposées dans le cadre de la Journée du Transport Public, de la Semaine de la Mobilité et de la Sécurité Routière, organisées du 15 au 20 septembre 2014.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que-dessus.

Pour extrait certifié conforme
LE PRESIDENT
pour le PRESIDENT et par délégation
LE DIRECTEUR GENERAL DES SERVICES
GILLES ATTARD



La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication et/ou de son affichage, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de DIJON ou d'un recours gracieux auprès de la Communauté d'Agglomération, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal Administratif dans un délai de deux mois. Conformément aux termes de l'article R 421-7 du Code de justice administrative, les personnes résidant outre-mer et à l'étranger disposent d'un délai supplémentaire de distance de respectivement un et deux mois pour saisir le Tribunal.

Accusé de réception

Nom de l'entité publique	COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION BEAUNE, COTE ET SUD
Numéro de l'acte	14_82
Nature de l'acte	DE - Délibérations
Classification de l'acte	8.7 - Transports
Objet de l'acte	Participation à la journée du Transport public et à la semaine de la mobilité
Statut de la transmission	8 - Reçu par Contrôle de légalité
Identifiant unique de télétransmission	-200006682-20140630-14_82-DE
Date de transmission de l'acte	01/08/2014
Date de réception de l'accuse de réception	01/08/2014